

## **SEANCE DE CONSEIL COMMUNAL DU 24 JANVIER 2022**

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins  
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,  
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire

### **- URBANISME**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par le bureau Thillens et Thillens architecture SA de Schieren au nom des consorts Bolmer-Ewertz de Mersch relative à la division de deux propriétés sises à Mersch, 30 et 32, rue des Sœurs Franciscaines en quatre lots en vue de leur affectation à la construction.
- b) le projet d'aménagement particulier concernant la modification d'un projet d'aménagement particulier (PAP) à Beringen «Auf der Steinkaul», présenté par le bureau E-Cone Sàrl de Mersch pour le compte de l'administration communale de Mersch.
- c) le PAP concernant la modification d'un PAP à Beringen «Im Reuteschberg» et d'une partie du domaine public «rue Wenzel», présenté par le bureau E-Cone Sàrl de Mersch pour le compte de la société Longchamp Sàrl de Mersch.
- d) le devis supplémentaire pour la réalisation de travaux d'infrastructures dans le lotissement projeté «Belle-Vue» à Rollingen au montant total de 300.000,00 € TTC.

### **- PARK & RIDE LOHR**

A l'unanimité, le conseil communal

- salue avec bienveillance la réalisation du projet P&R Lohr qui répond absolument aux attentes du conseil;
- se déclare incompétent pour délibérer et décider sur l'approbation d'un dossier de soumission et partant renvoie le dossier à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics sans remarque aucune;
- charge le collègue des bourgmestre et échevins à mener des négociations avec les administrations compétentes quant à la participation au projet par le financement de la mise en place des plantations sur l'aire de stationnement projetée et de présenter un devis y relatif.

### **- TAXES COMMUNALES**

Le conseil communal, à l'unanimité, décide

- a) d'adapter et de modifier certaines taxes de chancellerie.
- b) d'augmenter le prix par repas ('Repas sur roues') de 12,00 € à 12,50 €.
- c) d'arrêter les modifications des tarifs d'entrée à la piscine du Centre Aquatique Krounebiert ainsi que les tarifs concernant la location de la piscine, les tarifs d'entrée pour le sauna et le wellness, les cours de natation et de fitness, les cartes de fidélité, les abonnements piscine et sauna. Les nouveaux tarifs peuvent être consultés sur le site internet [www.krounebiert.lu](http://www.krounebiert.lu), dès l'approbation par l'autorité supérieure.
- d) d'abolir les tarifs en relation avec le service d'incendie.

### **- COLLECTES À DOMICILE**

À l'unanimité, le conseil communal autorise les différents organisateurs à faire une collecte à domicile dans les localités de la commune à l'occasion des feux de bure les 5 et 6 mars 2022.

## - CONTRATS ET CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le compromis d'échange par lequel les époux Elsen-Thommes cèdent à la Commune un terrain de 27,50 a, sis à Reckange au lieu-dit «Auf dem Kiesel», au prix de 13.750,00 €. En contrepartie la Commune cède aux époux Elsen-Thommes un terrain de 32,00 a, sis à Reckange au lieu-dit «In Bruch», au prix de 16.000,00 €. Il reste une soulte en faveur de la Commune de 2.250,00 €.
- b) deux conventions de servitude où la commune est autorisée à poser des infrastructures souterraines sur des terrains sis à Mersch aux lieux-dits «Allée John W. Leonard» et «Um Mierscherbiérg».

## - CIRCULATION

Le conseil communal confirme à l'unanimité différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

## - SUBSIDES

Le conseil communal accorde à l'unanimité au Fëscher-Club Miersch un subside de 1.310,84 € (50% de la dépense) comme participation aux frais du repeuplement obligatoire de l'Alzette.

## - OFFICE SOCIAL

Le conseil approuve à l'unanimité

a) le budget rectifié définitif de l'exercice 2021 de l'office social de Mersch:

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes:	1.851.405,30 €	1.995,00 €
Dépenses:	<u>1.783.822,77 €</u>	<u>1.995,00 €</u>
Boni:	67.582,53 €	0,00 €
Boni 2020:	95.563,74 €	516.890,74 €
Boni fin 2021:	163.146,27 €	516.890,74 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 195.738,91 € au service ordinaire et à 865,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

b) le budget provisoire de l'exercice 2022 de l'office social de Mersch:

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes:	1.910.416,61 €	2.430,00 €
Dépenses:	<u>1.910.416,61 €</u>	<u>2.430,00 €</u>
Boni:	0,00 €	0,00 €
Boni présumé fin 2021:	163.146,27 €	516.890,74 €
Boni général:	163.146,27 €	516.890,74 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 210.929,73 € au service ordinaire et au service extraordinaire à 1.010,00 € (fonds de roulement).

**- PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT (PPF)**

Le bourgmestre explique et présente le plan pluriannuel (PPF). Le conseil communal prend connaissance des données financières.

**- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS**